



partage des meubles et voiture

Par **LHOMME ARTOIS**, le **01/09/2010** à **12:53**

Bonjour

Actuellement en séparation (sans jugement à ce jour) mon mari à souhaité la jouissance totale de la maison apparemment ne pouvant pas refuser (d'après mon avocat du fait que je sois parti) aujourd'hui j'aimerais faire le partage de meubles et récupérer des affaires de mes filles Ai-je le droit ??? est ce que je dois lui imposer une date et avoir une personne de loi pour faire le constat de séparation des meubles.

Il à également garder la voiture , ai je le droit de lui imposer de la vendre afin de récupérer la moitié de son estimation à ce jour car vu la vitesse du jugement la voiture sera déprécier.

Par **Domil**, le **01/09/2010** à **13:07**

Pas de divorce, donc pas de partage.

Prenez VOTRE avocat si c'est un avocat commun ou changez en ... le fait de partir ne change rien à vos droits sur la maison